



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

16 DEC. 2016

Rennes, le

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par  
Anne-Marie FOURTEAU  
Conservateur du patrimoine  
Poste : 02 99 84 59 03  
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA/

161790

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine

à  
Monsieur le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer du Morbihan  
ICPE et loi sur l'eau  
A l'attention de Mme Françoise Lemonnier  
1 allée du Général Le Troadec – BP 520  
56019 VANNES CEDEX

**Objet :** ICPE : société Environnement et Energies Locales  
*Le Chêne Tord* – **CARO, LA CHAPELLE CARO**

**Réf :** Votre courriel du 18 novembre 2016

Par courriel référencé ci-dessus vous avez consulté la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, dans le cadre du projet de parc éolien du *Chêne Tord*, sur les communes de **Caro** et **La Chapelle Caro (56)**.

En réponse, je vous informe que l'emprise de ce parc éolien fera l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic archéologique préalable aux travaux, en raison de la présence de plusieurs sites archéologiques recensés dans la zone considérée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Code du patrimoine, livre V).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier, notamment sur les pièces à fournir pour une demande volontaire de réalisation de diagnostic (Code du patrimoine articles L.522-4 et 522-6, R.523-12 et 523-14).

Le Préfet de la région Bretagne  
Par délégation,  
le Directeur régional des affaires culturelles  
Pour le Directeur régional

Yves MENEZ  
Conservateur régional de l'archéologie